

En établissement, vous pouvez utiliser la fonction publipostage pour éditer la fiche d'aide à la saisie pré renseignée avec les champs extraits de SCONET

Zone géographique : à remplir en fonction de l'adresse de l'élève et de la sectorisation des lycées.

Décision d'orientation du chef d'établissement : à mettre éventuellement à jour après la commission d'appel

Cas médical ou social : Oui/Non Cocher la case pour indiquer si un dossier a été constitué et envoyé à l'Inspection Académique

Code vœu : Saisir uniquement les codes vœux dont la voie d'orientation a été validée par le chef d'établissement.

Régime : Internat, demi-pension, externat

L'avis du conseil de classe pour chaque vœu portant sur une section à recrutement contingenté ou régulé est gradué en 4 niveaux de A à D. Il intègre, le cas échéant, l'avis émis par l'établissement d'accueil. celui-ci vous sera communiqué en temps utile par l'établissement demandé et devra être valorisé à l'intérieur de l'avis du conseil de classe.

A : 30	Très favorable
B : 20	Favorable
C : 10	Sans opposition
D : 0	Réservé

Dérogation: Oui/Non Indique dans la colonne le ou les codes correspondant à la demande de dérogation : (1) Situation de handicap, (2) prise en charge médicale, (3) boursiers (mérite/sociaux), (4) parcours particuliers, (5) frère ou sœur dans le lycée, (6) proximité du lycée, (7) autres (dont demande d'enseignement d'exploration non régulé ou d'enseignement facultatif dans un autre lycée que le lycée de secteur.)

Les notes sont remplies par l'établissement sur la base de la moyenne des notes de l'année scolaire dans les différentes matières. Dans l'hypothèse où une note serait manquante (ex : élève dispensé d'EPS), noter « **NN** » ; c'est alors la moyenne des autres notes qui sera générée par le logiciel pour remplacer la note manquante.

Les compétences sont évaluées selon 4 niveaux : 5 – 10 – 15 – 20

Insuffisamment maîtrisée	Assez bien maîtrisée	Bien maîtrisée	Très bien maîtrisée
5	10	15	20

